

INSCRIPTION MARCHE DE NOEL

LA CHAVANNE

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026

Je souhaite m'inscrire au marché de Noël qui se déroulera le dimanche 29 novembre 2026

de 10 h à 17 h dans les salles communales et autour de la mairie de LA CHAVANNE.

Nom, Prénom...

Entreprise, association ou particulier.

Adresse.....

CP.....

Ville.....

Téléphone.....

Mail.....

Numéro de commerce..

Produits proposés...

INTERIEUR : dimension du stand à réserver :

.....x 1m (10 €) =

..... €

Possibilité de location de tables et grilles à l'intérieur (3€ la table et 1€ la grille)

EXTERIEUR (tables NON FOURNIES) :

25€ l'emplacement de 3x3 m (si besoin de + ou - nous contacter)

NOMBRE DE PLACES LIMITEES

Je m'engage à respecter les conditions d'inscriptions

Le.....

A.....

Signature :

Ce bulletin est à retourner avec :

le bulletin d'inscription et le règlement du Marché de Noël
l'attestation d'assurance

et le règlement du stand par chèque à l'ordre du CHAVATHON soit

par courrier : LE CHAVATHON 292, route de Plan Champ 73800 LA CHAVANNE ou à
déposer dans la boîte à lettres du CHAVATHON située à l'arrière de la mairie de LA
CHAVANNE

ASSOCIATION LE CHAVATHON - mail : lechavathon@gmail.com

Facebook: le chavathon

REGLEMENT DU MARCHE DE NOEL DE LA CHAVANNE ORGANISE PAR L'ASSOCIATION LE CHAVATHON

Article 1

L'association LE CHAVATHON organise le 29 novembre 2026 un marché de Noël ouvert
: - aux professionnels et producteurs locaux,
- aux artisans créateurs non professionnels,
- aux associations locales,

dans la limite des places disponibles à l'intérieur des salles communales l'Arclusaz et le
Granier ainsi qu'aux alentours extérieurs de la Mairie de La Chavanne.

Article 2

Les réservations sont enregistrées à réception du bulletin d'inscription, du règlement datés
et signés et accompagnés du chèque correspondant.

Les annulations ne donnent lieu à aucun remboursement.

Article 3

A réception des inscriptions chaque exposant se verra attribuer un numéro d'emplacement qui
lui sera remis le jour du marché de Noël. L'exposant devra accepter l'emplacement qui
lui est destiné et ne pourra en aucun cas demander à l'organisateur d'augmenter la longueur
portée sur le bulletin d'inscription.

Article 4

Les exposants seront reçus à partir de 8 h.

Le marché de Noël sera ouvert au public de 10 h à 17 h

Article 5

Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vols ou de
détérioration.

Article 6

En aucun cas, l'Association organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des dégâts qui pourraient être causés aux véhicules stationnés sur le domaine public ou en terrains privés.

Article 7

Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tous recours contre l'Association organisatrice.

Article 8

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation ou qui ne respecterait pas l'intégralité du règlement sans indemnité d'aucune sorte.

Article 9

De par son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

A

Signature

le